

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2017-028

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 04 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept le quatre du mois d'avril à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de BOUSSAIS sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

23 présents + 3 pouvoirs :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacky METAY, Jacques METREAU, Jacky PRINCAY, Lucette ROCHER, Huguette ROUSSEAU, Viviane CHABAUTY, Jean-Marie COLIN
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT, Jean-Michel PROUST,
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY,
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD,

3 pouvoirs :

- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Jacky METAY
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Mathias DIXNEUF, Maryse CHARRIER, Claire SAINCOURT

Jean-Pierre CESBRON a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 30 mars 2017

**COMPTABILITE FINANCES FISCALITE
REPRISE DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET
« ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

Dans le cadre de la restructuration des services d'assainissement collectif suite à la fusion au 1^{er} janvier 2014 des communautés de communes « Airvaudais » et « Val du Thouet » et au retrait des communes de « Marnes » et « Saint Jouin de Marnes », le transfert de l'actif afférent au retrait de la compétence assainissement de ces deux communes génère un excédent d'investissement du budget assainissement collectif de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.

Dans ce contexte, la Direction Générale des Finances Publiques et la Direction générale des collectivités locales ont autorisé à titre dérogatoire et exceptionnel la reprise de l'excédent d'investissement du budget assainissement collectif en section d'exploitation.

Cette reprise doit se traduire par l'opération d'ordre budgétaire suivante : l'émission d'un mandat au compte 1068 « Autres réserves » (chapitre 040) et d'un titre au compte 778 « Autres produits exceptionnels » (chapitre 042).

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, représentés, le Conseil Communautaire décide la reprise de l'excédent d'investissement du budget assainissement collectif en section d'exploitation.
Cette reprise se traduit par l'opération d'ordre budgétaire suivante : l'émission d'un mandat au compte 1068 « Autres réserves » (chapitre 040) et d'un titre au compte 778 « Autres produits exceptionnels » (chapitre 042).

AR-Préfecture

079-200041416-20170404-D2017028-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-04-2017

Publication le : 12-04-2017

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOLLETT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAULTS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades BP 60002
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 84 93 48